

CALENDRIERS DES PERMANENCES

	INTERVENANT	RDV	JOUR	HORAIRE	TEL
Accès au droit	Huissiers de justice	Sur RDV (MJD)	1 ^{er} vendredi	9h - 12h	02 96 25 01 42
	CIDFF	Sur RDV	3 ^{ème} mardi	14h - 17h	02 96 68 30 90
	UFC Que choisir	Sur RDV	4 ^{ème} vendredi	9h - 12h	02 96 25 01 42
	Le Gué	Sur RDV	3 ^{ème} vendredi	9h - 12h	02 96 78 47 82
	ADAJ	Sur RDV	Mardi / vendredi	9h - 12h	02 96 78 12 76
Aides aux victimes	ADAJ	Sur RDV	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	9h - 12h	02 96 61 83 79 02 96 61 06 73
Conciliateur	Conciliateur de justice	Sur RDV	1 ^{er} vendredi	9h - 12h 14h - 16h	02 96 25 01 42

Borne visio-justice

Borne interactive en visioconférence avec le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (mardi 14h-16h pénal, vendredi 14h-16h civil).
Pour obtenir des renseignements, accomplir des démarches, constituer un dossier, avoir un suivi sur une affaire en cours sans se déplacer à Saint-Brieuc.
Renseignements auprès de la MJD.

CDAD

La politique d'accès au droit vise à mettre à la disposition de tous des lieux où ils pourront trouver une information générale sur leurs droits et obligations, ainsi qu'une assistance et un accompagnement personnalisés dans leurs démarches administratives.

Le conseil départemental de l'accès au droit des Côtes d'Armor est chargé, à l'échelle du département, de recenser les besoins, de définir une politique locale d'accès au droit, de piloter, coordonner ou diffuser les actions d'accès au droit

Coordonnées : **CDAD 22**
Parc des promenades – BP 2357
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
Tel : 02 96 62 83 15



Jours d'ouvertures :
lundi, mardi et vendredi

Horaires : **10h à 12h et de 13h à 16h.**

Adresse :

Maison des services publics
15 rue de Moncontour
22600 LOUDÉAC
Téléphone : **02 96 25 01 42**

Maison

DE JUSTICE ET DU DROIT

Loudéac

Accueil
Information
Orientation
Confidentialité
Gratuité

Information
sur vos droits
et obligations
Accès au droit
Aide aux victimes
Présence judiciaire de proximité
Prévention de la délinquance



Maison DE JUSTICE ET DU DROIT

La maison de justice et du droit de Loudéac est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Ouverte à tous, vous pourrez y obtenir gratuitement et en toute confidentialité une information juridique personnalisée, et faire le point sur une difficulté administrative ou juridique.

*Des avocats, des huissiers de justice, des notaires, des membres d'associations d'aide aux victimes ou d'accès au droit, des conciliateurs de justice et un écrivain public sont à votre disposition pour vous aider à comprendre et à faire valoir vos droits.
Un agent d'accès au droit assure l'accueil, l'information et l'orientation du public vers le professionnel du droit, l'association ou l'organisme compétent.*

ACCÈS AU DROIT

► Avocats

Les avocats du barreau de Saint-Brieuc tiennent des consultations juridiques le 1^{er} vendredi matin du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la MJD.

► Notaires

Un problème de succession, donation, régime matrimonial ou encore d'achat ou de vente d'un bien immobilier ? Des notaires vous reçoivent le 3^{ème} mardi après-midi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous directement à la chambre au 02 96 68 30 90.

► Huissiers de justice

Un problème d'expulsion, une dette ingérable, un risque de saisie...?

La chambre départementale propose une consultation gratuite sur rendez-vous le 4^{ème} vendredi matin de chaque mois, de 9h à 12h.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la MJD.

► Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)

Un problème de pension alimentaire, une question sur la procédure de divorce ou sur la garde alternée...?

Une juriste assure des permanences d'information juridique le 3^{ème} vendredi matin de chaque mois, de 9h à 12h.

Renseignements et prise de rendez-vous directement au siège du CIDFF au 02 96 78 47 82.

► Ecrivain public

Un écrivain public peut vous recevoir pour vous aider à rédiger des courriers, à comprendre des documents ou à remplir des formulaires.

Tous les 1^{er} mercredis après-midi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la MJD.

► UFC que choisir

L'association de défense des consommateurs accueille et informe les consommateurs, traite leurs litiges et les représente devant les instances officielles.

Chaque mardi et vendredi matin, de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous au 02 96 78 12 76.

► Association Le Gué (médiation familiale)

La médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de séparation, aux fratries confrontées à une situation de vieillissement d'un parent, à un jeune adulte confronté à une situation d'obligation alimentaire...

L'association vous reçoit chaque 1^{er} lundi matin du mois, de 9h30 à 12h30. L'entretien d'information est gratuit.

Renseignements et prise de rendez-vous au 02 96 33 53 68

► Associations de tutelle

Vous souhaitez exercer ou vous exercez la protection légale (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) d'un de vos proches ?

Plusieurs associations assurent une permanence d'information et d'aide aux tuteurs familiaux le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois (ACAP, APM 22, UDAF 22),

Contactez la MJD.

AIDE AUX VICTIMES

ADAJ

Vous êtes victime d'une atteinte aux personnes, ou aux biens, d'un accident de la circulation, ...?

L'ADAJ vous informe sur la procédure pénale et vos droits, vous soutient et vous oriente vers les services ou les professionnels compétents (judiciaire, social, médical...)

Chaque 1^{er} et 3^{ème} mardi de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Renseignements et prise de RDV au 02 96 61 83 79 ou au 02 96 61 06 73.

RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES

Le conciliateur de justice

Un problème de voisinage, de consommation, de copropriété...

Un conciliateur de justice vous reçoit sur rendez-vous, le 1^{er} vendredi du mois toute la journée, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la MJD.

PRÉSENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITÉ

Uniquement sur convocation

► Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation assurent le suivi des personnes condamnées par la justice pénale faisant l'objet de peines alternatives à l'emprisonnement, et aident à leur réinsertion.

► Protection judiciaire de la jeunesse

Sous l'autorité du juge des enfants, un éducateur assure des mesures de suivi éducatif et des mesures de réparation, et informe les familles et les jeunes sur leurs droits et leurs obligations sociales.